

CONNAÎTRE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Le Projet alimentaire territorial

QUOI ?

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche volontaire des territoires promue par la loi d'avenir agricole promulguée le 13 octobre 2014 qui visait à favoriser la transition de l'agriculture française vers l'agroécologie. Poursuivant l'objectif de faire connaître les enjeux liés à l'alimentation à l'échelle métropolitaine, **le PAT de Caen Normandie Métropole s'intéresse au système agricole et alimentaire dans toutes ses dimensions** : économie, aménagement, environnement et santé humaine.

POURQUOI ?

Le territoire de Caen Normandie Métropole est très agricole (l'agriculture occupe 70% du territoire). Ainsi, on retrouve de nombreuses grandes cultures céréalières sur la plaine de Caen et une activité d'élevage extensif au sud du territoire, dans les parties historiquement bocagères, qui est cependant en recul.

Cela pose un certain nombre de défis : l'agriculture de la plaine de Caen s'insère dans une économie mondialisée (blé tendre et lin largement exportés), et cette dépendance au marché international interroge l'intérêt de soutenir l'émergence de filières territoriales, pour rapprocher agriculture et alimentation locale. Cette agriculture de plaine, même si elle cherche à réduire ses effets sur l'environnement, a encore un impact notable sur la qualité de l'eau et de l'air dans son fonctionnement actuel (résidus de pesticides, engrais de synthèse), sur les paysages et la biodiversité (sols dégradés à mieux protéger, haies à replanter) ou encore des incidences climatiques (engrais et alimentation animale importés, mais possibilité de capter du CO2 grâce aux couverts végétaux et aux prairies).

Face à ces défis, les politiques publiques peuvent avoir pour objectif de **faciliter l'installation d'activités ou la réorientation de productions à destination des habitants du territoire**, pour contribuer à une offre alimentaire saine dans les écoles, sur les marchés, dans des commerces de proximité, les restaurants ou via la constitution d'AMAP.

COMMENT ?

Même si aucun texte législatif n'encadre la forme du dossier, il a été localement choisi de concevoir celui du PAT comme le sont classiquement les plans et programmes, avec un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et une modalité d'évaluation. Le plan d'actions aborde de nombreuses facettes de l'agriculture et de l'alimentation, permettant d'agir du tracteur à la fourchette.

Le PAT promeut ainsi les circuits courts de proximité, qui permettent aux agriculteurs de maîtriser leurs prix de vente et de s'insérer dans des filières territoriales qui profitent à l'économie locale.

Il encourage également l'éducation à l'alimentation pour promouvoir les produits sains versus les aliments ultra-transformés, ou les aliments locaux versus ceux importés de pays ayant des normes moins exigeantes.

Il met en avant la complémentarité entre espaces de production alimentaire et bassins de consommation, dans le double souci de la souveraineté alimentaire du territoire et d'une capacité de résilience face aux crises.

Dans cette optique, les 3 axes de mise en œuvre sont :

- ➔ Développement d'une stratégie pour le foncier agricole, afin de faciliter les installations en agroécologie et protéger les captages d'eau potable ;
- ➔ Accompagnement de la restauration collective vers plus de fait maison, bio et local ;
- ➔ Promotion de l'offre territoriale de qualité auprès de la restauration commerciale et mises en relation.

OÙ ?

Le PAT s'inscrit dans un écosystème de collectivités engagées pour soutenir une alimentation de proximité et durable. Les 6 EPCI membres du Pôle métropolitain portent des actions en se référant au PAT : mise à disposition de foncier public pour l'installation de maraîchers bio à Cœur de Nacre, acquisition foncière à Valès Dunes pour prévenir le risque inondation et envisager des installations de porteurs de projet agricole. Des synergies importantes existent avec des territoires voisins dotés d'un PAT (Lisieux Agglomération, Ter'Bessin par exemple) et un réseau normand des PAT s'est structuré pour faciliter les rencontres et échanges entre animateurs des 30 PAT normands.

Aux échelles supérieures, le Département du Calvados a adopté début 2026 un Plan d'Alimentation Durable avec des objectifs convergents. La Région Normandie porte de son côté de nombreuses actions de promotion des produits normands auprès de la restauration collective (plan « Je mange normand dans mon lycée ») et commerciale (Rencontres d'affaires de la restauration normande par exemple).

COMMENT ?

Le PAT a bénéficié pendant 3 ans (2024-2026) de fonds européens (FEADER) et régionaux pour réaliser des travaux d'animation (Pôle métropolitain), d'observation (AUCAME) et de recherche (Labo ESO de l'Université de Caen) autour des enjeux du système agricole et alimentaire de notre territoire.

En 2026 et 2027, le PAT bénéficie de financements nationaux via la DRAAF pour mener ses actions à destination de la restauration collective, commerciale et des grandes et moyennes surfaces.

QUAND ?

Elaboré à l'initiative conjointe de l'AUCAME, de la Chambre d'agriculture du Calvados et du Pôle métropolitain, le PAT a été lancé en 2017, dans une phase d'émergence structurée autour d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont enrichi le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions du PAT rédigés par l'AUCAME et adoptés en décembre 2022 pour 6 ans. En 2023, la gouvernance a été élargie et le choix a été fait de confier l'animation de la mise en œuvre du PAT au Pôle métropolitain. **Début 2025, le PAT a été labellisé « niveau 2 » par le Ministère de l'Agriculture pour 5 ans, en reconnaissance de son caractère systémique et opérationnel.** Une révision de la stratégie et du plan d'actions est attendue à l'issue de ces 5 années de labellisation.

QUI ?

Le PAT aura un élu référent, qui présidera notamment la **Commission PAT**, réunie 3 fois par an pour échanger sur les actualités du PAT et préparer les décisions à prendre en Comité syndical.

Pour profiter de conseils utiles, **il s'appuie aussi sur une gouvernance élargie**, composée de représentants des services de l'Etat (DRAAF, DDTM), des collectivités engagées sur les sujets du PAT (EPCI membres du Pôle métropolitain, Région Normandie, Département), de représentants de la profession agricole (Chambre d'agriculture, Bio en Normandie), de secteur de la recherche (Université), des associations de soutien au secteur agricole (Terre de Liens, CIVAM, Cité de l'alimentation...).

Il revient à l'animateur du PAT de le mettre en œuvre. Il met en relation les EPCI avec des acteurs pouvant répondre à leurs objectifs ; organise des journées de visites, des interventions de chercheurs pour éclairer une problématique, diffuse des (in)formations à destination de la restauration collective ou commerciale...



Visite de ferme durant l'Alim'tour du 14 octobre 2024



Le conseil local de l'alimentation réuni en 2025 à la Cité de l'alimentation

Enfin, la mise en œuvre du PAT et l'évaluation de ses effets s'appuient sur les travaux de l'AUCAME qui porte depuis 2024 un observatoire du système agricole et alimentaire à l'échelle de Caen Normandie Métropole.

**POUR EN
SAVOIR PLUS :**

Projet alimentaire
Territorial :

